

Châlons en Champagne, le 28 juin 2018

Déclaration

Monsieur le 1er Ministre,

Nos principales craintes aujourd'hui dans la Fonction Publique Territoriale sont que la diminution drastique des dotations de l'État et la future suppression de la taxe d'habitation vont engendrer envers les collectivités de très fortes pertes financières. C'est un impact important sur les usagers et dans le même temps sur tous les personnels municipaux et communautaires.

La fin des contrats aidés va provoquer un séisme chez ces agents qui se trouvent déjà en situation précaire.

Nous ce que l'on demande c'est leur intégration pleine et entière dans nos différentes collectivités car cela provoque une baisse des effectifs qui sont déjà mis à mal avec le non remplacement des départs en retraite et les transferts d'activités.

Par exemple, aujourd'hui se met en place dans nos collectivités, à savoir la Ville de Chalons, sa Communauté d'Agglomération et son CCAS, une mise à la diète de tous les services.

Les personnels, toutes catégories confondues, deviennent encore plus que les dix dernières années la variable d'ajustement de vos choix politiques.

Nous assistons à un bon en arrière de plus de 40 ans pour l'organisation des services publics et des droits et acquis des agents des trois entités citées précédemment.

Sous couvert d'un rapport de la Cour des Comptes, nos dirigeants s'attaquent aux régimes des congés annuels, des congés d'anciennetés, des autorisations spéciales d'absences. De plus ils remettent en cause la prime de fin d'année en voulant l'intégrer dans les régimes indemnitaires. Ceux-ci étant sujets à des discriminations dans leurs versements. Alors qu'il existe des solutions pour pérenniser ces droits sociaux acquis depuis 4 décennies sur notre territoire.

Monsieur le 1er Ministre nous vous rappelons que les Lois, Textes et autres Décrets de 1984 permettent la pérennisation de ces règles de congés et de PFA (voir la circulaire de mars 2017).

Nous ne pouvons accepter que les dirigeants de la Ville, de Chalons Agglo et du CCAS, mettent à mal l'organisation et les rythmes de travail qui auront des effets dévastateurs sur les conditions de travail des agents et sur leur pouvoir d'achat, mais surtout sur la qualité du service public rendu aux usagers.

Ce sont eux qui, à terme, paierons un lourd tribut, dans les écoles, dans les crèches, les haltes d'enfants, les maisons de retraite, les EHPAD, les cantines scolaires, les services des repas à domicile, l'environnement, les équipements sportifs, les voiries, les services d'état civil, etc.

Sachez Monsieur que nous n'accepterons jamais de voir dépecer les biens publics ainsi que la maltraitance envers les agents territoriaux. Nous nous opposons à ce désastre organisé.